

RCS : PARIS  
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 09472  
Numéro SIREN : 819 489 626  
Nom ou dénomination : OLINDA

Ce dépôt a été enregistré le 25/08/2021 sous le numéro de dépôt 91902



# **Olinda**

Exercice clos le 31 décembre 2020

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

ERNST & YOUNG Audit



## Olinda

Exercice clos le 31 décembre 2020

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Associés de la société Olinda,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision collective des associés, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Olinda relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion

##### ■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### ■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

## Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 4 mai 2021

Le Commissaire aux Comptes  
ERNST & YOUNG Audit

Vincent Roty

SAS OLINDA  
20 bis rue Lafayette 75009 PARIS

ETATS FINANCIERS  
31 décembre 2020

Arrêtés par le président de SAS OLINDA en date du 30 avril 2021  
et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire en date du 19 mai 2021

**SAS OLINDA**  
- Etats Financiers -

**BILAN**  
(en euros)

<b>ACTIF</b>		Note	31/12/2020	31/12/2019
01.	CAISSE, BANQUES CENTRALES, C.C.P		-	-
02.	EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILES		-	-
03.	CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT & ASSIMILES	3.1	1 744 698 752	211 900 497
<b>Opérations interbancaires et assimilées</b>			<b>1 744 698 752</b>	<b>211 900 497</b>
04.	OPERATION AVEC LA CLIENTELE	3.2	9 839 002	814 548
05.	OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE		-	-
06.	ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE		-	-
07.	PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME		-	-
08.	PART DANS LES ENTREPRISES LIEES	3.3	36 998	36 998
09.	CREDIT-BAIL ET LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT		-	-
10.	LOCATION SIMPLE		-	-
11.	IMMOBILISATION INCORPORELLES	3.4	12 842	12 842
12.	IMMOBILISATION CORPORELLES	3.5	394 185	259 058
13.	CAPITAL SOUSCRIT NON VERSE		-	-
14.	ACTIONS PROPRES		-	-
15.	AUTRES ACTIFS	3.6	4 962 362	7 623 649
16.	COMPTES DE REGULARISATION	3.7	1 103 980	-
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>			<b>1 761 048 122</b>	<b>220 647 592</b>

<b>PASSIF</b>		Note	31/12/2020	31/12/2019
01.	BANQUES CENTRALES C.C.P		-	-
02.	DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT & ASSIMILES		10 504 267	597 500
<b>Opérations interbancaires et assimilées</b>			<b>10 504 267</b>	<b>597 500</b>
03.	OPERATION AVEC LA CLIENTELE	3.8	1 669 056 218	200 843 717
04.	DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE		-	-
05.	AUTRES PASSIFS	3.9	8 345 953	5 435 240
06.	COMPTE DE REGULARISATION	3.10	4 283 987	2 735 119
07.	PROVISIONS	3.12	-	-
08.	DETTES SUBORDONNES		-	-
09.	FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX (FRBG)		-	-
10.	<b>CAPITAUX PROPRES HORS FRBG</b>	<b>3.11</b>	<b>68 857 696</b>	<b>11 036 016</b>
11.	CAPITAL SOUSCRIT		256 443	218 844
12.	PRIME D'EMISSION		116 269 744	31 572 559
13.	RESERVES		-	-
14.	ECART DE REEVALUATION		-	-
15.	AVANCES RECUPERABLES *		-	-
16.	REPORT A NOUVEAU (+/-)		- 20 755 387	- 9 356 392
17.	RESULTAT DE L'EXERCICE (+/-)		- 26 913 104	- 11 398 994
<b>TOTAL DU PASSIF</b>			<b>1 761 048 122</b>	<b>220 647 592</b>

(\*) Les avances récupérables ont été reclassées en dettes envers les établissements de crédit et assimilés.

**SAS OLINDA**  
**- Etats Financiers -**

**HORS BILAN**

*(en euros)*

<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>		<b>Note</b>	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT		-	-
	ENGAGEMENTS DE GARANTIE		-	-
	ENGAGEMENTS SUR TITRES		-	-
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>				
	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT		-	-
	ENGAGEMENTS DE GARANTIE		-	-
	ENGAGEMENTS SUR TITRES		-	-
<b>TOTAL HORS BILAN</b>			-	-

**SAS OLINDA**  
- Etats Financiers -

**COMPTE DE RESULTAT**  
(en euros)

COMPTE DE RESULTAT		Note	31/12/2020	31/12/2019
01.	+ INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS		-	-
02.	- INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES		36 850	-
03.	+ PRODUITS SUR OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL ET ASSIMILÉES		-	-
04.	- CHARGES SUR OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL ET ASSIMILÉES		-	-
05.	+ PRODUITS SUR OPÉRATIONS DE LOCATION SIMPLE		-	-
06.	- CHARGES SUR OPÉRATIONS DE LOCATION SIMPLE		-	-
07.	+ REVENUS DES TITRES À REVENU VARIABLE		-	-
08.	+ COMMISSIONS (PRODUITS)	4.1	37 040 877	17 430 709
09.	- COMMISSIONS (CHARGES)	4.1	17 217 625	7 809 233
10.	+/- GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATION	4.2	-	17
11.	+/- GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ASSIMILÉS		-	-
12.	+ AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	4.3	24 843	46 448
13.	- AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		-	-
14.	<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>19 811 245</b>	<b>9 667 941</b>
15.	- CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	4.4	46 622 582	21 073 773
16.	- DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DÉPRÉCIATIONS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	4.5	180 822	151 561
17.	<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>- 26 992 159</b>	<b>- 11 557 393</b>
18.	- COÛT DU RISQUE		123 413	90 404
19.	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>- 27 115 573</b>	<b>- 11 647 797</b>
20.	+/- GAINS OU PERTES SUR ACTIF IMMOBILISÉS	4.6	853	40 081
21.	<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT</b>		<b>- 27 114 719</b>	<b>- 11 607 716</b>
22.	+/- RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		-	2 734
23.	- IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	4.7	201 615	211 456
24.	+/- DOTATIONS/REPRISES DE FRBG ET PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		-	-
25.	<b>RESULTAT NET</b>		<b>- 26 913 104</b>	<b>- 11 398 994</b>

**SAS OLINDA**  
**- Etats Financiers -**

**SOMMAIRE**

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE ET EVENEMENTS SIGNIFICATIFS

NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

NOTE 3 : INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN

NOTE 4 : INFORMATIONS SUR LES POSTES DU RESULTAT

NOTE 5 : ENGAGEMENT HORS BILAN ET INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

NOTE 6 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

## **NOTE 1 - PRESENTATION DE LA SOCIETE ET EVENEMENTS SIGNIFICATIFS**

La société OLINDA SAS créée en 2016, est un Etablissement de Paiement à destination des PME et des indépendants, qui propose des outils et des intégrations pensés pour la gestion financière et la comptabilité des entreprises.

OLINDA a reçu l'agrément Etablissement de paiement par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) sous le numéro CIB 16958.

L'exercice du 1er janvier au 31 décembre 2020 comporte 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 761 048 122 euros.

Le résultat net comptable est une perte de 26 913 104 euros.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants. Les comptes annuels comprennent le bilan, le compte de résultat et l'annexe, et sont libellés en Euros.

### **• Autres éléments significatifs**

OLINDA a effectué une 3<sup>ème</sup> levée de fonds de 104 millions d'euros dont 84 millions en trésorerie en janvier 2020. Cette levée de fonds a permis à la société d'accueillir deux nouveaux actionnaires DST et TENCENT.

Pour continuer son développement, OLINDA a déposé un dossier d'agrément d'établissement de crédit auprès de l'ACPR.

OLINDA a bénéficié des deux aides au cours de l'exercice 2020, un prêt PGE de 5 000 000 millions d'euros et un prêt BPI (FEI) de 5 000 000 millions d'euros. Olinda a également eu recours au chômage partiel pour les nouveaux arrivants au cours des différents confinements de l'exercice 2020.

L'activité de la société a légèrement été impactée lors du premier trimestre confinement de l'exercice 2020.

## **NOTE 2 - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES**

Les états financiers de la société OLINDA ont été établis conformément aux principes comptables applicables aux Etablissements de Paiement selon le règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 et l'article L522-19 du code Monétaire et Financier.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Aucun changement notable de méthode de présentation et d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

### **• Créances et dettes**

Les créances clients et les dettes fournisseurs, essentiellement à court terme sont inscrites dans l'état de la situation financière pour la valeur nominale de la créance ou de la dette à l'origine.

Une provision pour dépréciation sur créances est pratiquée dès l'apparition d'un risque probable de non recouvrement. Pour les créances clients, dont le risque est clairement identifié, la perte de valeur s'apprécie au cas par cas. Pour les autres créances, la dépréciation est mesurée selon une méthode statistique basée sur l'âge de la créance.

### **• Parts dans les entreprises liées**

Il s'agit des titres détenus d'une entreprise liée, susceptible d'être incluse par intégration globale dans un même ensemble consolidable.

Les parts sur les entreprises liées sont comptabilisées à leur coût d'achat hors frais d'acquisition.

Les revenus de dividendes attachés à ces titres sont portés au compte de résultat sous la rubrique : « Revenus des titres à revenu variable ». Les titres sont évalués en fonction de leur valeur d'usage par référence à différents critères tels que l'actif net, le cours de bourse, la capitalisation de résultats.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une dépréciation du portefeuille titres.

Les dotations et reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession de ces titres sont comptabilisées sous la rubrique : « Gains et pertes sur actifs immobilisés ». En cas de capitaux propres négatifs, un complément de provision est comptabilisé en provision pour risques et charges.

### **• Immobilisations incorporelles et corporelles**

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production ou à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Les durées de vie sont les suivantes :

- Installations générales, agencements et aménagements divers : 3 à 5 ans
- Matériel informatique : 3 ans
- Mobilier : 3 ans

### **• Frais de développement**

Les coûts engagés lors de la phase de développement ont été comptabilisés en compte de résultat.

### **• Frais d'augmentation de capital**

Les frais d'augmentation de capital ont été comptabilisés en compte de résultat.

### **• Provisions**

Les provisions de passif concernent les provisions pour litiges, amendes, risques fiscaux et restructuration.

Conformément au règlement ANC 2014-07, les provisions sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation déterminée comme correspondant à l'hypothèse la plus probable.

### **• Engagements en matière de retraites**

Les engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite ne sont pas provisionnés à la clôture de l'exercice.

Ces engagements sont évalués sur la base des droits acquis pour l'ensemble du personnel en activité en fonction du taux de rotation du personnel, des salaires futurs actualisés et des charges sociales. Le calcul des engagements a été effectué par une société externe sur la base des données individuelles en application de la Rec. ANC no 2013-02.

La Rec. ANC no 2013-02 proposant deux méthodes, nous avons retenu la méthode 1.

### **• Comptes de cantonnement**

Conformément à l'article L.522-17 du Code Monétaire et Financier, les fonds reçus par OLINDA pour le compte de ses clients sont crédités sur un compte ouvert spécialement à cet effet par OLINDA, appelé Compte de Cantonnement. Ils sont déposés sur un compte distinct auprès d'un établissement de crédit habilité à recevoir des fonds à vue du public.

Les sommes ainsi cantonnées se retrouvent, comptablement, à la clôture, à l'actif en "Créances sur les établissements de crédit" et au passif en "Opérations avec la clientèle".

### **• Commissions**

Les commissions sont comptabilisées en fonction de la réalisation des prestations auxquelles elles se rattachent, soit immédiatement en résultat, soit de façon étalée.

Pour les prestations ponctuelles, celles-ci sont directement comptabilisées en compte de résultat.

### **NOTE 3 - INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN**

#### **3.1 - CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT & ASSIMILES**

	31/12/2020	31/12/2019
Créances à vue		
Compte de cantonnement	1 656 053 393	200 837 999
Disponibilités	88 645 360	11 062 498
<b>TOTAL</b>	<b>1 744 698 752</b>	<b>211 900 497</b>

#### **3.2 - OPERATION AVEC LA CLIENTELE**

Ce poste est composé de comptes ordinaires débiteurs.

#### **3.3 - PART DANS LES ENTREPRISES LIEES**

OLINDA a acquis 36 998 parts de 1€ de la société QONTO SA en date du 29/12/2019. La société QONTO SA ne réalise pas de chiffre d'affaires sur l'exercice 2020 et totalise une perte de 9 542 euros.

#### **3.4 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Actif immobilisé Incorporel	Ouverture	Augmentation	Diminution	Clôture
DOMAINE	9 417			9 417
MARQUE	3 425			3 425
<b>TOTAL</b>	<b>12 842</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>12 842</b>

#### **3.5 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

##### *a - IMMOBILISATIONS BRUTES*

Actif immobilisé Corporel	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Clôture
Installations générales, Agencement, Aménagement divers.	-			-
Matériel informatique	423 280	317 715	11 158	729 838
Mobilier	22 126	-	-	22 126
<b>TOTAL</b>	<b>445 406</b>	<b>317 715</b>	<b>11 158</b>	<b>751 964</b>

##### *b - AMORTISSEMENTS*

Actif immobilisé Corporel	Ouverture	Dotations	Reprises	Clôture
Installations générales, Agencement, Aménagement divers.	-			-
Matériel informatique	180 364	180 682	14 786	346 260
Mobilier	5 984	5 534		11 519
<b>TOTAL</b>	<b>186 348</b>	<b>186 216</b>	<b>14 786</b>	<b>357 778</b>

3.6 - AUTRES ACTIFS

Postes	Ouverture	Clôture
Créances clients	4 992 665	511 629
Créances sociales & fiscales	1 152 459	2 861 439
Autres débiteurs divers	610 389	730 002
Garantie des locaux	818 136	809 292
Garantie bancaire	50 000	50 000
<b>TOTAL</b>	<b>7 623 649</b>	<b>4 962 362</b>

3.7 - COMPTES DE REGULARISATION ACTIF

	Ouverture	Clôture
Charges Constatées d'Avances	-	1 103 980
Produit à recevoir	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>1 103 980</b>

3.8 - OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

Postes	Ouverture	Clôture
Autres sommes dues	200 843 717	1 669 056 218
Fournisseurs		
<b>TOTAL</b>	<b>200 843 717</b>	<b>1 669 056 218</b>

Les fournisseurs ont été reclassés en "autres passifs" à la clôture.

3.9 - AUTRES PASSIFS

Postes	Ouverture	Clôture
Dettes fournisseurs	2 741 984	5 446 333
Dettes sociales	1 306 431	2 621 522
Dettes fiscales	1 385 960	262 245
Autres créiteurs divers	865	15 853
<b>TOTAL</b>	<b>5 435 240</b>	<b>8 345 953</b>

3.10 - COMPTES DE REGULARISATION PASSIF

	Ouverture	Clôture
Produits Constatés d'Avance	1 958 445	1 832 239
Charges à payer	776 674	2 451 749
<b>TOTAL</b>	<b>2 735 119</b>	<b>4 283 987</b>

Les produits constatés d'avance sont constitués d'un produit master card de 480 000 euros et du produit associé à nos clients ayant souscrit à une offre PACK (abonnement de 12 mois) à hauteur de 1 478 445 euros.

1 478 445

3.11 - CAPITALS PROPRES

CAPITAUX PROPRES	Ouverture	Augmentation	Diminution	Affectation Résultat	Clôture
Capital	218 844	37 599			256 443
Primes d'émissions	31 568 719	84 697 185			116 265 904
Bons de souscription d'actions	3 840				3 840
Avances récupérables *	-				-
Report à Nouveau	-	9 356 392		-	11 398 994
Résultat	-	11 398 994	-	26 913 104	11 398 994
<b>TOTAL</b>	<b>11 036 016</b>	<b>57 821 680</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>68 857 696</b>

(\*) Les avances récupérables ont été reclassées en dettes envers les établissements de crédit et assimilés.

Au vu des résultats, il sera proposé à l'AGO d'affecter la totalité de la perte de l'exercice 2020 s'élevant à 26 913 994 € au compte "report à nouveau". Conformément à la loi, il est rappelé qu'il n'y a pas eu de dividende versé en 2019 et 2018.

### 3.11 - CAPITAL SOUSCRIT ET PRIME D'ÉMISSION

CAPITAL	Nombre d'actions	Valeur Nominale	Capital Social
Actions en début d'exercice	218 844	1	218 844
Actions émises	3 759 935	0,01	37 599
Actions remboursées ou annulées	-	-	-
<b>Actions en fin d'exercice</b>	<b>3 978 779</b>	<b>0</b>	<b>256 443</b>

#### a) Modalités d'émission :

6.400 BSA / prix d'exercice 26.34 euros / date limite 10 ans à compter du 1er novembre 2020

#### b) Mouvements sur les bons :

nombre de bons exercés 19200 pour un prix de 38.400 euros / pas de bons annulés / 6.400 en circulation

#### c) Effet de la dilution potentielle sur le bénéfice par action

Augmentation de capital potentielle de 64 euros, pas d'évolution de la valeur

### 3.12 - PROVISIONS

PROVISIONS	Ouverture	Dotations	Reprises	Clôture
Litiges	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

## NOTE 4 - INFORMATIONS SUR LES POSTES DU RESULTAT

### 4.1 - COMMISSIONS

COMMISSIONS	Ouverture	Clôture
Produits	17 430 709	37 040 877
Charges	- 7 809 233	- 17 217 625
<b>TOTAL</b>	<b>9 621 476</b>	<b>19 823 252</b>

Les produits et charges de commissions sur prestations de services sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent. Les abonnements sont enregistrés au prorata temporis suivant la date d'anniversaire du contrat du client.

### 4.2 - GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATION

INTERETS	Ouverture	Clôture
Produits	17	-
Charges	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>17</b>	<b>-</b>

### 4.3 - AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE

AUTRES	Ouverture	Clôture
Produits	46 448	24 843
Charges	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>46 448</b>	<b>24 843</b>

#### 4.4 - CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	Ouverture	Clôture
Salaires et traitements	- 8 121 121	- 13 309 053
Charges sociales	- 2 902 191	- 4 986 179
CICE	- 0	-
Impôts et taxes	- 64 768	- 256 127
<b>Frais de personnel</b>	<b>- 11 088 081</b>	<b>- 18 551 359</b>
Services extérieurs	- 9 960 142	- 27 662 796
Autres charges	- 25 550	- 408 428
<b>Frais administratifs</b>	<b>- 9 985 692</b>	<b>- 28 071 223</b>
<b>TOTAL</b>	<b>- 21 073 773</b>	<b>- 46 622 582</b>

Le montant global des rémunérations allouées, au titre de l'exercice à l'ensemble des membres des organes d'administration, de direction n'est pas mentionné compte tenu du nombre de personnes concernées. L'effectif moyen du personnel en activité au cours de l'exercice est de 236.  
 Le montant des engagements sociaux correspondant aux indemnités de fin de carrière n'est pas provisionné sur l'exercice. Compte tenu de l'ancienneté des salariés, du turnover et de l'âge moyen de l'effectif, cet engagement n'est pas significatif. La méthode utilisée est celle des Unités de Crédit Projetées, le montant est de 299 596 euros contre 141 768 euros en 2019.  
 Le montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat est de 50 380 €

#### 4.5 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DÉPRÉCIATIONS

€

DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DÉPRÉCIATIONS	Ouverture	Clôture
Incorporelles	-	-
Corporelles	- 151 561	- 180 822
<b>TOTAL</b>	<b>- 151 561</b>	<b>- 180 822</b>

#### 4.6 - GAINS OU PERTES SUR ACTIF IMMOBILISÉS

ACTIFS IMMOBILISÉS	Ouverture	Clôture
Incorporels	-	-
Plus-Value	-	-
Moins-Value	-	-
Corporels	40 081	853
Plus-Value	140 217	2 500
Moins-Value	- 100 136	- 1 647
Financiers	-	-
Plus-Value	-	-
Moins-Value	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>40 081</b>	<b>853</b>

793

#### 4.7 - IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

IMPÔTS	Ouverture	Clôture
Crédit d'Impôt Innovation (CII)	6 601	80 000
Crédit d'Impôt Recherche (CIR)	204 855	121 615
<b>TOTAL</b>	<b>211 456</b>	<b>201 615</b>

#### NOTE 5 - ENGAGEMENT HORS BILAN ET INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

Néant

**NOTE 6 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

Néant

**OLINDA**  
Société par actions simplifiée au capital de 256.443,35 euros  
Siège social : 20 bis rue La Fayette – 75009 Paris  
819 489 626 R.C.S. Paris  
(la « **Société** »)

**Procès verbal des décisions de l'Assemblée Générale Annuelle Ordinaire du 19 mai 2021**

L'an deux-mille dix-vingt et un et le 19 mai à 17 heures 30, les associés de la société par actions simplifiée Olinda (la « **Société** ») se sont réunis par visioconférence.

Les Associés ont été convoqués par courrier électronique conformément à l'article 23.1 des statuts de la Société.

Il est dressé une feuille de présence qui a été signée par chaque associé au moment de son entrée en séance tant à titre personnel que, le cas échéant, à titre de mandataire.

La société Ernst & Young et Associés, Commissaire aux comptes de la Société régulièrement convoquée, est absente et excusée.

Monsieur Steve Anavi, Président de la Société, assumera la fonction de président de séance.

Le Président de séance constate que le quorum est réuni. Le Président déclare alors que l'assemblée est valablement constituée qu'elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Il est rappelé que les documents suivants ont été dûment envoyés :

- la copie de la lettre de convocation ;
- la copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes ;
- le rapport du Président contenant le rapport de gestion ; le rapport complémentaire sur les émissions de BSPCE par la Société ;
- le rapport complémentaire du Commissaire aux comptes sur les émissions de BSPCE par la Société ;
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels ;
- le rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées ;
- les comptes annuels arrêtés le 31 décembre 2020 ;
- le texte des résolutions soumises au vote.

Le Président déclare que les documents ont été adressés aux associés 8 jours au moins avant la date de la présente assemblée. Les associés lui donnent acte de cette précision.

Les associés doivent délibérer sur l'ordre du jour suivant:

### **Ordre du jour**

*De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :*

- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et quitus au Président et au directeur général de leur gestion ;
- Affectation du résultat ;
- Absence de dépenses non déductibles du résultat fiscal visées à l'article 39-4 du Code Générale des Impôts ;
- Conventions réglementées ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

\* \* \*

**Première résolution** (*approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et quitus au Président et au Directeur Général de leur gestion*)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, **approuve** les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2020, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, **donne** pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 quitus de leur gestion au Président et au Directeur Général.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

**Deuxième résolution** (*affectation du résultat*)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve la proposition du Président et, après avoir constaté que les comptes font apparaître une perte de (26.913.104,44) euros, **décide** de l'affecter au poste « Report à Nouveau ».

Cette décision est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

**Troisième résolution** (*Absence de dépenses non déductibles du résultat fiscal visées à l'article 39-4 du Code Générale des Impôts*)

L'Assemblée Générale **prend acte** que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39-4 du CGI.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

**Quatrième résolution** (*renouvellement des membres et du censeur du Conseil de Surveillance*)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du président,

**décident de:**

nommer en qualité de membre du Comité de Surveillance pour une durée de trois (3) venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

- HS Investments Fund III Limited, représenté par Monsieur Philippe Teixeira Da Mota,

renouveler le mandat des membres du comité de surveillance pour une durée de trois (3) venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

- Monsieur Steve ANAVI,

- Monsieur Alexandre PROT,

- Valar Global Principals Fund III L.P. représentée par Monsieur James Fitzgerald, et

**décident** de renouveler le mandat de Monsieur Jean-Pascal Beaufret pour une d'un (1) an venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 :

**décident** de nommer en qualité de censeur au sein du comité de surveillance pour une durée de trois (3) ans venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

- ALVEN CAPITAL IV, représentée par Monsieur Guillaume AUBIN

étant précisé qu'Alven Capital IV a présenté sa démission de son mandat de membre du Comité de Surveillance et que tous ont d'ores et déjà accepté les fonctions respectivement de membre et de censeur du Comité de Surveillance pour le cas où elles lui seraient conférées et déclaré ne pas exercer dans d'autres sociétés de mandat susceptible de lui interdire l'acceptation desdites fonctions.

**Cinquième résolution** (*Conventions réglementées*)

L'Assemblée Générale **constate** qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L. 227-10 du Code de commerce n'est intervenue.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

**Sixième résolution** (*pouvoirs pour l'accomplissement des formalités*)

L'Assemblée Générale, **donne** tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour effectuer toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicités prévus par la législation en vigueur.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

\* \*  
\*

---

**Monsieur Steve Anavi**  
**Président de la Société**



# **Olinda**

Exercice clos le 31 décembre 2020

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

ERNST & YOUNG Audit



## Olinda

Exercice clos le 31 décembre 2020

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Associés de la société Olinda,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision collective des associés, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Olinda relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion

##### ■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### ■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

## Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 4 mai 2021

Le Commissaire aux Comptes  
ERNST & YOUNG Audit

Vincent Roty

SAS OLINDA  
20 bis rue Lafayette 75009 PARIS

ETATS FINANCIERS  
31 décembre 2020

Arrêtés par le président de SAS OLINDA en date du 30 avril 2021  
et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire en date du 19 mai 2021

**SAS OLINDA**  
- Etats Financiers -

**BILAN**  
(en euros)

<b>ACTIF</b>		Note	31/12/2020	31/12/2019
01.	CAISSE, BANQUES CENTRALES, C.C.P		-	-
02.	EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILES		-	-
03.	CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT & ASSIMILES	3.1	1 744 698 752	211 900 497
<b>Opérations interbancaires et assimilées</b>			<b>1 744 698 752</b>	<b>211 900 497</b>
04.	OPERATION AVEC LA CLIENTELE	3.2	9 839 002	814 548
05.	OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE		-	-
06.	ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE		-	-
07.	PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME		-	-
08.	PART DANS LES ENTREPRISES LIEES	3.3	36 998	36 998
09.	CREDIT-BAIL ET LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT		-	-
10.	LOCATION SIMPLE		-	-
11.	IMMOBILISATION INCORPORELLES	3.4	12 842	12 842
12.	IMMOBILISATION CORPORELLES	3.5	394 185	259 058
13.	CAPITAL SOUSCRIT NON VERSE		-	-
14.	ACTIONS PROPRES		-	-
15.	AUTRES ACTIFS	3.6	4 962 362	7 623 649
16.	COMPTES DE REGULARISATION	3.7	1 103 980	-
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>			<b>1 761 048 122</b>	<b>220 647 592</b>

<b>PASSIF</b>		Note	31/12/2020	31/12/2019
01.	BANQUES CENTRALES C.C.P		-	-
02.	DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT & ASSIMILES		10 504 267	597 500
<b>Opérations interbancaires et assimilées</b>			<b>10 504 267</b>	<b>597 500</b>
03.	OPERATION AVEC LA CLIENTELE	3.8	1 669 056 218	200 843 717
04.	DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE		-	-
05.	AUTRES PASSIFS	3.9	8 345 953	5 435 240
06.	COMPTE DE REGULARISATION	3.10	4 283 987	2 735 119
07.	PROVISIONS	3.12	-	-
08.	DETTES SUBORDONNES		-	-
09.	FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX (FRBG)		-	-
10.	<b>CAPITAUX PROPRES HORS FRBG</b>	<b>3.11</b>	<b>68 857 696</b>	<b>11 036 016</b>
11.	CAPITAL SOUSCRIT		256 443	218 844
12.	PRIME D'ÉMISSION		116 269 744	31 572 559
13.	RESERVES		-	-
14.	ECART DE REEVALUATION		-	-
15.	AVANCES RECUPERABLES *		-	-
16.	REPORT A NOUVEAU (+/-)		- 20 755 387	- 9 356 392
17.	RESULTAT DE L'EXERCICE (+/-)		- 26 913 104	- 11 398 994
<b>TOTAL DU PASSIF</b>			<b>1 761 048 122</b>	<b>220 647 592</b>

(\*) Les avances récupérables ont été reclassées en dettes envers les établissements de crédit et assimilés.

**SAS OLINDA**  
**- Etats Financiers -**

**HORS BILAN**

*(en euros)*

<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>		<b>Note</b>	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT		-	-
	ENGAGEMENTS DE GARANTIE		-	-
	ENGAGEMENTS SUR TITRES		-	-
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>				
	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT		-	-
	ENGAGEMENTS DE GARANTIE		-	-
	ENGAGEMENTS SUR TITRES		-	-
<b>TOTAL HORS BILAN</b>			-	-

**SAS OLINDA**  
- Etats Financiers -

**COMPTE DE RESULTAT**  
(en euros)

COMPTE DE RESULTAT		Note	31/12/2020	31/12/2019
01.	+ INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS		-	-
02.	- INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES		36 850	-
03.	+ PRODUITS SUR OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL ET ASSIMILÉES		-	-
04.	- CHARGES SUR OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL ET ASSIMILÉES		-	-
05.	+ PRODUITS SUR OPÉRATIONS DE LOCATION SIMPLE		-	-
06.	- CHARGES SUR OPÉRATIONS DE LOCATION SIMPLE		-	-
07.	+ REVENUS DES TITRES À REVENU VARIABLE		-	-
08.	+ COMMISSIONS (PRODUITS)	4.1	37 040 877	17 430 709
09.	- COMMISSIONS (CHARGES)	4.1	17 217 625	7 809 233
10.	+/- GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATION	4.2	-	17
11.	+/- GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ASSIMILÉS		-	-
12.	+ AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	4.3	24 843	46 448
13.	- AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		-	-
14.	<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>19 811 245</b>	<b>9 667 941</b>
15.	- CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	4.4	46 622 582	21 073 773
16.	- DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DÉPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	4.5	180 822	151 561
17.	<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>- 26 992 159</b>	<b>- 11 557 393</b>
18.	- COÛT DU RISQUE		123 413	90 404
19.	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>- 27 115 573</b>	<b>- 11 647 797</b>
20.	+/- GAINS OU PERTES SUR ACTIF IMMOBILISÉS	4.6	853	40 081
21.	<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT</b>		<b>- 27 114 719</b>	<b>- 11 607 716</b>
22.	+/- RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		-	2 734
23.	- IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	4.7	201 615	211 456
24.	+/- DOTATIONS/REPRISES DE FRBG ET PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		-	-
25.	<b>RESULTAT NET</b>		<b>- 26 913 104</b>	<b>- 11 398 994</b>

**SAS OLINDA**  
**- Etats Financiers -**

**SOMMAIRE**

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE ET EVENEMENTS SIGNIFICATIFS

NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

NOTE 3 : INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN

NOTE 4 : INFORMATIONS SUR LES POSTES DU RESULTAT

NOTE 5 : ENGAGEMENT HORS BILAN ET INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

NOTE 6 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

## **NOTE 1 - PRESENTATION DE LA SOCIETE ET EVENEMENTS SIGNIFICATIFS**

La société OLINDA SAS créée en 2016, est un Etablissement de Paiement à destination des PME et des indépendants, qui propose des outils et des intégrations pensés pour la gestion financière et la comptabilité des entreprises.

OLINDA a reçu l'agrément Etablissement de paiement par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) sous le numéro CIB 16958.

L'exercice du 1er janvier au 31 décembre 2020 comporte 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 761 048 122 euros.

Le résultat net comptable est une perte de 26 913 104 euros.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants. Les comptes annuels comprennent le bilan, le compte de résultat et l'annexe, et sont libellés en Euros.

### **• Autres éléments significatifs**

OLINDA a effectué une 3<sup>ème</sup> levée de fonds de 104 millions d'euros dont 84 millions en trésorerie en janvier 2020. Cette levée de fonds a permis à la société d'accueillir deux nouveaux actionnaires DST et TENCENT.

Pour continuer son développement, OLINDA a déposé un dossier d'agrément d'établissement de crédit auprès de l'ACPR.

OLINDA a bénéficié des deux aides au cours de l'exercice 2020, un prêt PGE de 5 000 000 millions d'euros et un prêt BPI (FEI) de 5 000 000 millions d'euros. Olinda a également eu recours au chômage partiel pour les nouveaux arrivants au cours des différents confinements de l'exercice 2020.

L'activité de la société a légèrement été impactée lors du premier trimestre confinement de l'exercice 2020.

## **NOTE 2 - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES**

Les états financiers de la société OLINDA ont été établis conformément aux principes comptables applicables aux Etablissements de Paiement selon le règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 et l'article L522-19 du code Monétaire et Financier.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Aucun changement notable de méthode de présentation et d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

### **• Créances et dettes**

Les créances clients et les dettes fournisseurs, essentiellement à court terme sont inscrites dans l'état de la situation financière pour la valeur nominale de la créance ou de la dette à l'origine.

Une provision pour dépréciation sur créances est pratiquée dès l'apparition d'un risque probable de non recouvrement. Pour les créances clients, dont le risque est clairement identifié, la perte de valeur s'apprécie au cas par cas. Pour les autres créances, la dépréciation est mesurée selon une méthode statistique basée sur l'âge de la créance.

### **• Parts dans les entreprises liées**

Il s'agit des titres détenus d'une entreprise liée, susceptible d'être incluse par intégration globale dans un même ensemble consolidable.

Les parts sur les entreprises liées sont comptabilisées à leur coût d'achat hors frais d'acquisition.

Les revenus de dividendes attachés à ces titres sont portés au compte de résultat sous la rubrique : « Revenus des titres à revenu variable ». Les titres sont évalués en fonction de leur valeur d'usage par référence à différents critères tels que l'actif net, le cours de bourse, la capitalisation de résultats.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une dépréciation du portefeuille titres.

Les dotations et reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession de ces titres sont comptabilisées sous la rubrique : « Gains et pertes sur actifs immobilisés ». En cas de capitaux propres négatifs, un complément de provision est comptabilisé en provision pour risques et charges.

### **• Immobilisations incorporelles et corporelles**

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production ou à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Les durées de vie sont les suivantes :

- Installations générales, agencements et aménagements divers : 3 à 5 ans
- Matériel informatique : 3 ans
- Mobilier : 3 ans

### **• Frais de développement**

Les coûts engagés lors de la phase de développement ont été comptabilisés en compte de résultat.

### **• Frais d'augmentation de capital**

Les frais d'augmentation de capital ont été comptabilisés en compte de résultat.

### **• Provisions**

Les provisions de passif concernent les provisions pour litiges, amendes, risques fiscaux et restructuration.

Conformément au règlement ANC 2014-07, les provisions sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation déterminée comme correspondant à l'hypothèse la plus probable.

### **• Engagements en matière de retraites**

Les engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite ne sont pas provisionnés à la clôture de l'exercice.

Ces engagements sont évalués sur la base des droits acquis pour l'ensemble du personnel en activité en fonction du taux de rotation du personnel, des salaires futurs actualisés et des charges sociales. Le calcul des engagements a été effectué par une société externe sur la base des données individuelles en application de la Rec. ANC no 2013-02.

La Rec. ANC no 2013-02 proposant deux méthodes, nous avons retenu la méthode 1.

### **• Comptes de cantonnement**

Conformément à l'article L.522-17 du Code Monétaire et Financier, les fonds reçus par OLINDA pour le compte de ses clients sont crédités sur un compte ouvert spécialement à cet effet par OLINDA, appelé Compte de Cantonnement. Ils sont déposés sur un compte distinct auprès d'un établissement de crédit habilité à recevoir des fonds à vue du public.

Les sommes ainsi cantonnées se retrouvent, comptablement, à la clôture, à l'actif en "Créances sur les établissements de crédit" et au passif en "Opérations avec la clientèle".

### **• Commissions**

Les commissions sont comptabilisées en fonction de la réalisation des prestations auxquelles elles se rattachent, soit immédiatement en résultat, soit de façon étalée.

Pour les prestations ponctuelles, celles-ci sont directement comptabilisées en compte de résultat.

### **NOTE 3 - INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN**

#### **3.1 - CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT & ASSIMILES**

	31/12/2020	31/12/2019
Créances à vue		
Compte de cantonnement	1 656 053 393	200 837 999
Disponibilités	88 645 360	11 062 498
<b>TOTAL</b>	<b>1 744 698 752</b>	<b>211 900 497</b>

#### **3.2 - OPERATION AVEC LA CLIENTELE**

Ce poste est composé de comptes ordinaires débiteurs.

#### **3.3 - PART DANS LES ENTREPRISES LIEES**

OLINDA a acquis 36 998 parts de 1€ de la société QONTO SA en date du 29/12/2019. La société QONTO SA ne réalise pas de chiffre d'affaires sur l'exercice 2020 et totalise une perte de 9 542 euros.

#### **3.4 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Actif immobilisé Incorporel	Ouverture	Augmentation	Diminution	Clôture
DOMAINE	9 417			9 417
MARQUE	3 425			3 425
<b>TOTAL</b>	<b>12 842</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>12 842</b>

#### **3.5 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

##### *a - IMMOBILISATIONS BRUTES*

Actif immobilisé Corporel	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Clôture
Installations générales, Agencement, Aménagement divers.	-			-
Matériel informatique	423 280	317 715	11 158	729 838
Mobilier	22 126	-	-	22 126
<b>TOTAL</b>	<b>445 406</b>	<b>317 715</b>	<b>11 158</b>	<b>751 964</b>

##### *b - AMORTISSEMENTS*

Actif immobilisé Corporel	Ouverture	Dotations	Reprises	Clôture
Installations générales, Agencement, Aménagement divers.	-			-
Matériel informatique	180 364	180 682	14 786	346 260
Mobilier	5 984	5 534		11 519
<b>TOTAL</b>	<b>186 348</b>	<b>186 216</b>	<b>14 786</b>	<b>357 778</b>

3.6 - AUTRES ACTIFS

Postes	Ouverture	Clôture
Créances clients	4 992 665	511 629
Créances sociales & fiscales	1 152 459	2 861 439
Autres débiteurs divers	610 389	730 002
Garantie des locaux	818 136	809 292
Garantie bancaire	50 000	50 000
<b>TOTAL</b>	<b>7 623 649</b>	<b>4 962 362</b>

3.7 - COMPTES DE REGULARISATION ACTIF

	Ouverture	Clôture
Charges Constatées d'Avances	-	1 103 980
Produit à recevoir	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>1 103 980</b>

3.8 - OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

Postes	Ouverture	Clôture
Autres sommes dues	200 843 717	1 669 056 218
Fournisseurs		
<b>TOTAL</b>	<b>200 843 717</b>	<b>1 669 056 218</b>

Les fournisseurs ont été reclassés en "autres passifs" à la clôture.

3.9 - AUTRES PASSIFS

Postes	Ouverture	Clôture
Dettes fournisseurs	2 741 984	5 446 333
Dettes sociales	1 306 431	2 621 522
Dettes fiscales	1 385 960	262 245
Autres créiteurs divers	865	15 853
<b>TOTAL</b>	<b>5 435 240</b>	<b>8 345 953</b>

3.10 - COMPTES DE REGULARISATION PASSIF

	Ouverture	Clôture
Produits Constatés d'Avance	1 958 445	1 832 239
Charges à payer	776 674	2 451 749
<b>TOTAL</b>	<b>2 735 119</b>	<b>4 283 987</b>

Les produits constatés d'avance sont constitués d'un produit master card de 480 000 euros et du produit associé à nos clients ayant souscrit à une offre PACK (abonnement de 12 mois) à hauteur de 1 478 445 euros.

1 478 445

3.11 - CAPITALS PROPRES

CAPITAUX PROPRES	Ouverture	Augmentation	Diminution	Affectation Résultat	Clôture
Capital	218 844	37 599			256 443
Primes d'émissions	31 568 719	84 697 185			116 265 904
Bons de souscription d'actions	3 840				3 840
Avances récupérables *	-				-
Report à Nouveau	-	9 356 392		-	11 398 994
Résultat	-	11 398 994	-	26 913 104	11 398 994
<b>TOTAL</b>	<b>11 036 016</b>	<b>57 821 680</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>68 857 696</b>

(\*) Les avances récupérables ont été reclassées en dettes envers les établissements de crédit et assimilés.

Au vu des résultats, il sera proposé à l'AGO d'affecter la totalité de la perte de l'exercice 2020 s'élevant à 26 913 994 € au compte "report à nouveau". Conformément à la loi, il est rappelé qu'il n'y a pas eu de dividende versé en 2019 et 2018.

### 3.11 - CAPITAL SOUSCRIT ET PRIME D'ÉMISSION

CAPITAL	Nombre d'actions	Valeur Nominale	Capital Social
Actions en début d'exercice	218 844	1	218 844
Actions émises	3 759 935	0,01	37 599
Actions remboursées ou annulées	-	-	-
<b>Actions en fin d'exercice</b>	<b>3 978 779</b>	<b>0</b>	<b>256 443</b>

**a) Modalités d'émission :**

6.400 BSA / prix d'exercice 26.34 euros / date limite 10 ans à compter du 1er novembre 2020

**b) Mouvements sur les bons :**

nombre de bons exercés 19200 pour un prix de 38.400 euros / pas de bons annulés / 6.400 en circulation

**c) Effet de la dilution potentielle sur le bénéfice par action**

Augmentation de capital potentielle de 64 euros, pas d'évolution de la valeur

### 3.12 - PROVISIONS

PROVISIONS	Ouverture	Dotations	Reprises	Clôture
Litiges	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

## NOTE 4 - INFORMATIONS SUR LES POSTES DU RESULTAT

### 4.1 - COMMISSIONS

COMMISSIONS	Ouverture	Clôture
Produits	17 430 709	37 040 877
Charges	- 7 809 233	- 17 217 625
<b>TOTAL</b>	<b>9 621 476</b>	<b>19 823 252</b>

Les produits et charges de commissions sur prestations de services sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent. Les abonnements sont enregistrés au prorata temporis suivant la date d'anniversaire du contrat du client.

### 4.2 - GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATION

INTERETS	Ouverture	Clôture
Produits	17	-
Charges	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>17</b>	<b>-</b>

### 4.3 - AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE

AUTRES	Ouverture	Clôture
Produits	46 448	24 843
Charges	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>46 448</b>	<b>24 843</b>

#### 4.4 - CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	Ouverture	Clôture
Salaires et traitements	- 8 121 121	- 13 309 053
Charges sociales	- 2 902 191	- 4 986 179
CICE	- 0	-
Impôts et taxes	- 64 768	- 256 127
<b>Frais de personnel</b>	<b>- 11 088 081</b>	<b>- 18 551 359</b>
Services extérieurs	- 9 960 142	- 27 662 796
Autres charges	- 25 550	- 408 428
<b>Frais administratifs</b>	<b>- 9 985 692</b>	<b>- 28 071 223</b>
<b>TOTAL</b>	<b>- 21 073 773</b>	<b>- 46 622 582</b>

Le montant global des rémunérations allouées, au titre de l'exercice à l'ensemble des membres des organes d'administration, de direction n'est pas mentionné compte tenu du nombre de personnes concernées. L'effectif moyen du personnel en activité au cours de l'exercice est de 236.  
 Le montant des engagements sociaux correspondant aux indemnités de fin de carrière n'est pas provisionné sur l'exercice. Compte tenu de l'ancienneté des salariés, du turnover et de l'âge moyen de l'effectif, cet engagement n'est pas significatif. La méthode utilisée est celle des Unités de Crédit Projetées, le montant est de 299 596 euros contre 141 768 euros en 2019.  
 Le montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat est de 50 380 €

#### 4.5 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DÉPRÉCIATIONS

€

DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DÉPRÉCIATIONS	Ouverture	Clôture
Incorporelles	-	-
Corporelles	- 151 561	- 180 822
<b>TOTAL</b>	<b>- 151 561</b>	<b>- 180 822</b>

#### 4.6 - GAINS OU PERTES SUR ACTIF IMMOBILISÉS

ACTIFS IMMOBILISÉS	Ouverture	Clôture
Incorporels	-	-
Plus-Value	-	-
Moins-Value	-	-
Corporels	40 081	853
Plus-Value	140 217	2 500
Moins-Value	- 100 136	- 1 647
Financiers	-	-
Plus-Value	-	-
Moins-Value	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>40 081</b>	<b>853</b>

793

#### 4.7 - IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

IMPÔTS	Ouverture	Clôture
Crédit d'Impôt Innovation (CII)	6 601	80 000
Crédit d'Impôt Recherche (CIR)	204 855	121 615
<b>TOTAL</b>	<b>211 456</b>	<b>201 615</b>

#### NOTE 5 - ENGAGEMENT HORS BILAN ET INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

Néant

**NOTE 6 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

Néant